

## AVIS DE PUBLICITÉ SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE

### Loto en plein air

#### Cadre juridique :

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « *Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

#### Objet :

A l'occasion du loto en plein air par l'association des professionnels du Cœur de la Valette, le samedi 01 juin 2024 sur la place Jean Jaurès à partir de 16h.

La ville de La Valette-du-Var souhaite se doter d'un véhicule ambulant de confiserie avec une extension possible sous la forme d'un stand.

#### Lieu d'occupation :

Place Jean Jaurès à La Valette-du-Var.

Emplacement pourvu d'un point d'alimentation en électricité.



CONFISEUR 

Le CONFISEUR devra proposer à minima à la vente des :

- Crêpes
- Churros
- Pomme d'amour
- Gaufres
- Bonbons

## Conditions d'occupation :

Installation effective du CONFISEUR le samedi 01 juin 2024 dès 13h et jusqu'à 20h.

Cette autorisation est délivrée moyennant le versement d'une redevance fixée comme suit, par délibération du conseil municipal du 04 décembre 2023.

DESIGNATION	UNITE	TARIF EN EUROS
Stand (confiserie, jeux d'adresse, loterie...)	Par jour et par ML	4.70 €
Véhicule ambulants (camion, remorque...)	Par jour	6 €
Participation aux frais d'électricité et/ou eau		1 €

## Procédure :

### Dépôt du dossier de candidature :

Tout opérateur économique peut manifester son intérêt pour l'occupation de cet emplacement par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

- Par courrier recommandé avec avis de réception postal ou contre récépissé à :

Ville de La Valette-du-Var  
Service fêtes, cérémonies et vie associative  
Place Général de Gaulle  
83160 La Valette-du-Var

Il sera précisé sur l'enveloppe : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Loto en plein air* ».

- Par courriel avec accusé de réception ou de lecture à [eec@lavalette83.fr](mailto:eec@lavalette83.fr)

Si vous candidatez par voie dématérialisée merci de mettre en objet : « *Manifestation d'intérêt pour occupation temporaire du domaine public – Loto en plein air* ».

### Pièce à fournir :

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles afin de permettre leur bonne analyse et comprendront à minima :

- Une note de présentation du candidat ;
- Un extrait KBis ou équivalent de moins de trois mois ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- Photographie du stand et ou du véhicule ambulants en exploitation et les caractéristiques techniques.
- Descriptif des produits vendus ;
- Tarifs de vente proposés ;
- Le cerfa n° 13939\*01 pour une vente au déballage (téléchargeable ci-dessous) dûment complété, daté, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur.  
13939\*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape\_1 - service-public.fr

Date limite de réception des candidatures : **lundi 13 mai 2024 – 12h00 au plus tard.**

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Ville de La Valette-du-Var pourra délivrer au(x) opérateur(s) ayant manifesté son/leur intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où plusieurs opérateurs économiques manifesteraient leur intérêt pour occuper lesdits emplacement public dans les conditions indiquées ci-dessus, la Ville de La Valette-du-Var lancera une procédure de sélection préalable, ceci conformément à l'article L. 2122-1-1 du C.G.3.P.

